

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

11 mars 2025

RENFORCEMENT DU SOUTIEN À L'UKRAINE - (N° 1001)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 68 (Rect)

présenté par  
M. Mazaury

à l'amendement n° 6 de Mme Vignon

-----

**ARTICLE UNIQUE**

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« à des réseaux et à la connectivité pour soutenir les populations ainsi que les »,

les mots :

« aux réseaux satellitaires pour soutenir l'accès aux outils de communication des populations et des ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'accès aux réseaux satellitaires est effectivement un enjeu majeur pour l'Ukraine.

Le sous-amendement est rédactionnel.